



## Réunion du Bureau du S.D.E. du 2 juin 2017

### Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix sept, le Bureau s'est réuni le vendredi 2 juin, à 17 h 00, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Étaient présents :

*Pour le Bureau* : M. Frossard (1<sup>er</sup> Vice-Président)  
Mmes Boirie, Carrère, Curbet, Pourteau et Vergez ;  
MM. Armary, Boubee, Dabezies, Dutour, Fourcade, Guilhas, Laffaille, Laffont,  
Lussan, Pelieu et Piron

*Pour les services du SDE* : M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Serge Cieutat, Jean-Luc Lavigne, Denis Maumus et Marie-Noëlle Mainguy

*Excusés* : Mmes Bourdeu, Durrieu, Mendes et Solles ;  
MM Mur et Sempastous

### Ordre du jour

- *Nouvelle gouvernance SDE*
- *Signature des marchés suite à la CAO*
- *Programmations complémentaires 2017*
- *Récupération des CEE sur territoire TEPCV*
- *Transfert EP de la ville de Tarbes*
- *Mise en lumière des Haras de la ville de Tarbes*
- *Projet photovoltaïque sur le centre d'enfouissement de Capvern*
- *Lancement d'audits énergétiques de bâtiments communaux*
- *Questions diverses*

**La première question à l'ordre du jour** concerne la nouvelle gouvernance du SDE.

Daniel Frossard, 1<sup>er</sup> Vice-Président, ouvre la séance en demandant une minute de silence en mémoire du Président Fortassin, décédé 15 jours avant.

Afin de procéder à une nouvelle constitution du Bureau, la parole est donnée à M. Rouch, directeur, pour présenter le règlement intérieur du SDE qui fixe les règles de composition du Bureau.

M. Rouch rappelle que M. Fortassin souhaitait que le Syndicat soit représenté géographiquement. Cette représentation avait été instituée par le règlement intérieur qui avait été présenté au Comité et

adopté par ses membres le 21 février 2014. M. Rouch rappelle également les termes de l'article 4 concernant la représentation du président. Aujourd'hui, il n'y a pas besoin de procéder à une élection pour désigner un nouveau président, le vice-président devenant président si le bureau l'accepte, mais il s'agit de remplacer Daniel Frossard, membre du bureau, sur le secteur géographique de Bordères sur Echez, ainsi que Michel Pelieu qui était jusqu'à présent 2<sup>ème</sup> Vice-Président. M. Frossard reprend la parole pour demander quelles sont les personnes qui doivent être convoquées sur le canton de Bordères sur Echez (7 communes) ; le directeur explique que les 7 délégués devront se réunir pour élire le représentant ; M. Pelieu rajoute que M. Frossard occupera le poste de Président. M. Dabezies intervient en demandant qui deviendra 2<sup>ème</sup> Vice-Président puisque M. Pelieu devient 1<sup>er</sup> Vice-Président. M. Rouch répond qu'en fonction du règlement intérieur, par ordre alphabétique, il s'agit de Claudine Boirie.

La représentation à la Commission d'Appel d'Offres est également évoquée puisque M. Fortassin en était également Président. Francis Dutour, suppléant, considère que la présidence doit revenir à M. Frossard. Les membres du Bureau approuvent cette décision.

En conclusion, Daniel Frossard a été désigné Président du SDE, Michel Pelieu 1<sup>er</sup> Vice-Président et Claudine Boirie 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente. Le bureau s'engage à procéder à une élection partielle pour le remplacement de M. Frossard avant le prochain comité syndical. ***Une délibération est prise en ce sens.***

N°	Objet de la délibération
DL 38-06-2017	<p align="center"><b>Gouvernance du SDE65 suite au décès du Président François FORTASSIN</b></p> <p><i>Daniel FROSSARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle le contenu du règlement intérieur du SDE, approuvé par le Comité syndical le 21 février 2014 et réceptionné en Préfecture le 4 avril 2014.</i></p> <p><i>Où cet exposé, les membres du Bureau décident à l'unanimité et en application du règlement intérieur du sde65 :</i></p> <p><i>Le nouveau Président du SDE65 est Daniel FROSSARD jusqu'aux prochaines élections du Comité syndical.</i></p> <p><i>Daniel FROSSARD devient également Président de la commission d'appel d'offres</i></p> <p><i>Michel PELIEU devient 1<sup>er</sup> Vice-Président</i></p> <p><i>Claudine BOIRIE devient 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente</i></p> <p><i>Une réunion des 7 délégués des communes du canton de Bordères sur Echez aura lieu pour élire un nouveau membre du Bureau parmi eux.</i></p>

**Le deuxième point évoqué** concerne les hommages rendus ou qui seront rendus au Président Fortassin

M. Frossard évoque la Montée du Géant, avec la présentation des nouveaux tee-shirts portant le nom de M. Fortassin. Il présente ensuite la réunion du 28 septembre avec les Présidents de l'Entente Occitanie qui aura lieu au Pic du Midi, durant laquelle un hommage sera également rendu. Il envisage également de le faire lors du Comité qui aura lieu en décembre prochain. M. Rouch rappelle aussi la proposition de M. Piron de créer une plaque commémorative. Il propose plutôt de baptiser la salle de réunion « salle François Fortassin ». Cette proposition est acceptée par les membres du Bureau. Jean Guilhas propose d'organiser une manifestation pour l'inaugurer. Le directeur répond que cette annonce pourrait éventuellement être faite le jour de l'assemblée générale, ce qui est accepté.

**Le troisième point évoqué** porte sur les marchés à lancer.

Le 1<sup>er</sup> marché présenté par Denis Maumus concerne le lancement d'un appel d'offres d'études de diagnostics énergétiques. Il s'agira d'un accord-cadre portant sur la sélection de 3 bureaux d'études, qui débouchera sur des marchés subséquents en fonction des besoins. M. Rouch demande l'accord du bureau qui le donne. **Une délibération est prise en ce sens.** Denis Maumus pose la question de la participation du SDE de 10 % qui s'ajouterait aux 50 % de l'ADEME et on demanderait 40 % de participation à la commune. Le bureau ne s'y oppose pas.

N°	Objet de la délibération
DL 39-06-2017	<p><b>Etudes de diagnostics énergétiques de bâtiments communaux ou intercommunaux</b></p> <p><i>M. Frossard, Président, ouvre la séance.</i></p> <p><i>Il explique aux membres du bureau que dans le cadre de notre mission de conseil en énergie des collectivités, il serait intéressant de mener des diagnostics énergétiques de bâtiments dans le cadre d'un groupement des commandes.</i></p> <p><i>Il propose de lancer une enquête de besoin auprès des collectivités des Hautes-Pyrénées, de lancer un accord cadre permettant de sélectionner des prestataires pour réaliser ces diagnostics.</i></p> <p><i>Après en avoir délibéré, le bureau du Syndicat Départemental de l'Energie, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<i>Décide de lancer un accord cadre pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments ;</i></li> <li>-<i>Fixe la participation du SDE à 10% du montant des études ;</i></li> <li>-<i>Autorise le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</i></li> </ul>

Le 2<sup>ème</sup> marché porte sur les travaux de rénovation des installations d'éclairage public. M. Rouch rappelle les termes de la consultation et Jean-Jacques Warmoeskerken précise que ce marché permet d'intégrer les lampadaires à LED. M. Piron pose la question de l'intégration de la ville de Tarbes. M. Rouch répond qu'elle a été incluse dans le prévisionnel.

Au vu des résultats présentés, les propositions sont en hausse par rapport aux estimations du SDE. M. Boubee demande pourquoi le SDE ne relance pas le marché. M. Rouch explique que les prix sont inférieurs au marché classique (marché à bons de commande travaux). Yves Laffaille demande si une réflexion a été engagée sur la hausse des prix. M. Rouch souligne que si le marché doit être relancé, il le sera sur le lot 2. M. Warmoeskerken émet des réserves sur la relance de la procédure (problèmes de délai, etc...) M. Fourcade intervient pour dire que le regroupement des entreprises n'est pas une mauvaise chose ; il rappelle les difficultés rencontrées lors de la réalisation de chantiers par une seule entreprise. Mme Curbet demande des explications sur la différence de hausse des prix sur les lots par une même entreprise. M. Rouch répond que les entreprises font des efforts quand elles veulent être sur un lot qui les intéresse. Yannick Boubee revient sur cette augmentation en proposant de conserver les attributions aux lots 1 et 3 et de relancer le lot 2. M. Rouch évoque le risque de qualité de travail réalisé ainsi que l'éloignement des entreprises. M. Frossard propose de mettre au vote la relance du lot 2. 7 membres se prononcent pour, 6 contre et 4 s'abstiennent. Le Président en conclut que le lot 2 est déclaré infructueux et il sera donc relancé. Le lot 1 est attribué à Inéo, le lot 3 au groupement Bouygues/Cassagne/EPE. **Une délibération est à prendre en ce sens.**

N°	Objet de la délibération
DL 41-06-2017	<p align="center"><b>Marché de renovation de l'éclairage public (programme TEPCV)</b></p> <p><i>Le Président informe les membres du bureau du résultat de la consultation lancée par le Syndicat Départemental d'Energie concernant la rénovation de l'éclairage public sur le département des Hautes-Pyrénées (marché à bons de commande de 3 lots passé en procédure adaptée).</i></p> <p><i>Quatre entreprises ou groupements d'entreprises ont répondu.</i></p> <p><i>Sur un plan technique, il n'y a pas de différences notables entre les propositions, ce qui conduit le bureau à choisir l'entreprise ou le groupement d'entreprises le moins disant.</i></p> <p><i>Toutefois, pour le lot n°2, l'offre moins disante se situant à plus de 15% au dessus de l'estimation du SDE, le bureau souhaite que ce lot soit déclaré infructueux pour contrainte économique.</i></p> <p><i>Après en avoir délibéré, le bureau du Syndicat Départemental de l'Energie, à l'unanimité, décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>de retenir l'entreprise ENGIE sur le lot 1 (estimation : 2 295 800 euros HT)</i></li> <li>- <i>de retenir le groupement d'entreprises Bouygues Energie / Cassagne / EPEC pour le lot n°3 (estimation : 2 943 960 euros HT)</i></li> <li>- <i>de déclarer le lot 2 infructueux et de relancer une consultation sur la base d'un nouveau dossier</i></li> <li>- <i>d'autoriser le président, responsable du marché, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.</i></li> </ul>

Le marché suivant concerne l'achat d'un véhicule électrique. Les résultats de la consultation sont présentés par Jean-Luc Lavigne. Les membres du bureau retiennent la proposition de Renault Tarbes. Un véhicule Zoé sera acheté.

N°	Objet de la délibération
DL 42-06-2017	<p align="center"><b>Acquisition d'un véhicule électrique</b></p> <p><i>Le Président informe les membres du bureau du résultat de la consultation lancée par le Syndicat Départemental d'Energie concernant l'acquisition d'un véhicule électrique ZOE (puissance 43 KW).</i></p> <p><i>Le résultat de la consultation est le suivant (en tenant compte des remises, options et divers) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Renault = 13 200 € HT (délai 12 semaines) + maintenance et location de batterie : 125,80 € par mois.</i></li> <li>- <i>UGAP = 13 472,68 € HT (délai 15 semaines) + maintenance et location de batterie : 128,68 € par mois.</i></li> </ul> <p><i>Après délibération, le bureau décide de retenir la proposition du garage Renault de Tarbes et autorise le Président, responsable du marché, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.</i></p>

La discussion porte ensuite sur le marché concernant la construction d'une centrale photovoltaïque pour alimenter l'altiport de Peyragudes. Dominique Alexandre présente ce dossier. Il indique que 2 bureaux d'études ont remis une proposition et pour le même matériel proposé, le prix a fait la différence. Le bureau retient donc celle du bureau Arrambide (**délibération à prendre**).

N°	Objet de la délibération
DL 43-06-2017	<p align="center"><b>Centrale photovoltaïque en toiture du hangar de l'altiport de Peyragudes</b></p> <p><i>Le Président rappelle aux membres du bureau la décision prise par délibération du 14 janvier 2017 de réaliser à titre expérimental la construction d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du hangar à avions en construction sur l'altiport de Peyragudes.</i></p> <p><i>Dominique Alexandre expose les éléments et les résultats de cette consultation publique.</i></p> <p><i>Sur 14 dossiers retirés, seules 2 propositions ont été remises :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Société Arrambide et SARL Global Electrics</li> </ul> <p><i>La qualité des prestations étant de même nature, le bureau décide de retenir l'offre moins disante, proposée par la Société Arrambide (38 643,28 € HT).</i></p> <p><i>Après délibération, le bureau décide de retenir la proposition d'Arrambide et autorise le Président, responsable du marché, à signer toutes les pièces relatives à ce marché et à cette opération.</i></p>

Dominique Alexandre présente ensuite le projet de la pico-centrale du Rioumajou à Saint-Lary. A l'issue de la consultation, 3 propositions ont été remises. Il est proposé aux membres qu'elle soient retenues afin que les candidats fassent une proposition technico-financière. Le Bureau entérine cette proposition ***et une délibération est à prendre.***

N°	Objet de la délibération
DL 44-06-2017	<p align="center"><b>Pico-centrale hydroélectrique du Rioumajou à Saint-Lary : sélection des candidats</b></p> <p><i>Le Président rappelle aux membres du bureau l'avancement de la pico-centrale hydroélectrique du Rioumajou à Saint-Lary : la première étape de cette procédure est le choix des entreprises autorisées à mettre une proposition technico-financière (procédure restreinte).</i></p> <p><i>Seules 3 entreprises ont fait acte de candidature : Cam Energie, GTS et Talazac Energie.</i></p> <p><i>Ces 3 entreprises ayant présenté des aptitudes suffisantes pour cette réalisation, le bureau décide de les retenir et autorise le Président à poursuivre l'appel à concurrence.</i></p>

Les travaux à réaliser dans les locaux du SDE sont présentés par M. Rouch qui détaille le projet : 90 000 € HT de travaux et 13 500 € HT pour la réalisation de la clôture et du portail. Le bureau donne son accord ***et une délibération est à prendre en ce sens.*** Il indique que quelques réunions techniques seront à caler avec la ville de Tarbes (service voirie) pour gérer la sortie sur la rue de la Verrerie.

N°	Objet de la délibération
DL 40-06-2017	<p align="center"><b>Travaux de VRD au SDE</b></p> <p><i>Le Président rappelle aux membres du bureau l'acquisition du terrain voisin (4300m<sup>2</sup>). La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Bregler qui a remis le dossier technique. Les travaux s'élèvent à 100 000 euros HT environ.</i></p> <p><i>Le Président propose de lancer un marché à procédure adaptée.</i></p>

	<p>Après en avoir délibéré, le bureau du Syndicat Départemental de l'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décide de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) pour les travaux VRD du SDE65</li> <li>- Autorise le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération</li> </ul>
--	---

**Le point suivant porte sur la programmation complémentaire 2017**

Monsieur Dossat explique les raisons du transfert de la commune de Collongues du programme « extension/renforcement 2016 » sur le programme « renforcement 2017 ».

Une demande d'étude a également été faite par la commune de Sarp pour la mise en souterrain des réseaux aux abords du giratoire. Le bureau donne son accord sur ces 2 opérations.

N°	Objet de la délibération
DL 45-06-2017	<p align="center"><b>Programmation Complémentaire – Electrification Rurale 2017</b></p> <p><i>En complément des programmations de travaux de janvier et mars 2017, le Président expose aux membres du bureau qu'il y a lieu de programmer 2 opérations au titre des programmes d'électrification rurale 2017 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Collongues : 70 000 euros pour compléter une opération en cours (programme renforcement 2017)</li> <li>- Commune de Sarp : étude de la mise en souterrain des réseaux aux abords du giratoire d'entrée (étude 2017)</li> </ul> <p><i>Après délibération, le Bureau autorise l'inscription de ces deux opérations au programme 2017.</i></p>

**Le 5<sup>ème</sup> sujet à l'ordre du jour concerne la récupération des Certificats d'Economies d'Energie**

M. Rouch explique que le Syndicat va prendre en charge la récupération des CEE. 6 territoires dans les Hautes-Pyrénées sont concernés par cette procédure. Le dispositif est déjà pratiqué par le SDE car les territoires sont favorables à cette démarche qui permet d'obtenir des financements intéressants. Le Bureau donne son accord afin de permettre au Président de signer ce dispositif.

N°	Objet de la délibération
DL 46-06-2017	<p><b>Signature de conventions avec les Territoires TEPCV pour la récupération des CEE</b></p> <p><i>Le Président explique aux membres du bureau le dispositif mis en place par l'Etat (arrêté ministériel du 24 février 2017) permettant de valoriser en CEE les travaux d'économie d'énergie réalisées par les collectivités incluses dans les territoires à énergie positives pour la croissance verte (TEPCV) en matière d'éclairage public et de bâtiment.</i></p> <p><i>Le SDE65 n'étant pas inclus dans un périmètre TEPCV, et afin de faciliter la récupération de ces financements, il est proposé que le SDE 65 se positionne en tant que « regroupueur de CEE » pour les collectivités concernées.</i></p> <p><i>Après délibération, le bureau autorise le Président à signer avec les territoires concernés par ce dispositif des conventions lui permettant d'obtenir et de valoriser les CEE pour leur compte.</i></p>

La discussion se poursuit par le **projet d'éclairage des Haras de Tarbes**

Ce projet est présenté par M. Rouch qui informe les membres du bureau qu'il a été engagé sur proposition de M. Piron. A ce stade, la participation du SDE se limiterait à une étude qui constituerait

le schéma directeur de mise en valeur des Haras. Un architecte conseil a été sollicité en ce sens. Le SDE participerait au financement de l'étude à hauteur de 50 %.

Il est proposé au Bureau d'annoncer au maire de Tarbes que le SDE pourra accompagner la commune dans ce projet de mise en valeur. Jean-Claude Piron précise que le travail pourrait porter d'abord sur les « carrières » et qu'il faudra 3 à 4 ans de travaux pour la réalisation du projet. En conclusion, M. Rouch rajoute qu'il s'agit d'un site emblématique pour la ville et donc pour le SDE. Le Bureau approuve cette proposition *et une délibérations sera prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 47-06-2017	<p align="center"><b>Etude de mise en lumière des Haras de la ville de Tarbes</b></p> <p><i>La ville de Tarbes est engagée sur une opération d'envergure visant à valoriser le patrimoine des Haras dont elle est devenue propriétaire.</i></p> <p><i>Le Président propose aux membres du bureau d'accompagner la ville de Tarbes, adhérente au SDE65, sur le volet de mise en lumière des Haras en participant aux études d'un schéma directeur lumière et de définition des premières opérations.</i></p> <p><i>Le budget nécessaire à ces études est de l'ordre de 20 000 euros sur lesquels le SDE65 serait en mesure d'apporter 50%.</i></p> <p><i>Après en avoir délibéré, le bureau valide la proposition du Président et l'autorise à engager cette opération avec la ville de Tarbes.</i></p>

Le directeur présente ensuite Jean Chanéac, ingénieur récemment embauché au SDE, qui va travailler sur les projets concernant l'énergie photovoltaïque et l'hydro-électricité. Il accompagnera également Denis Maumus dans le domaine des réseaux de chaleur et Dominique Alexandre pour les sites isolés. Il va travailler en plus sur la stratégie départementale de développement des énergies renouvelables, exemple : le champ photovoltaïque de Capvern.

Le directeur détaille le projet concernant le centre d'enfouissement. Les terrains sont gelés à cause de leur exploitation et le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets l'a en gestion pour 30 ans. Il souhaite donc valoriser le terrain.

M. Rouch propose de passer par une SEMOP. M. Pelieu évoque la délibération prise par le Conseil Départemental pour le financement de la stratégie départementale de développement des Enr avec l'aide de l'ADEME. Le directeur propose que le SDE porte le projet d'implantation des panneaux photovoltaïques et demande au Bureau d'autoriser le SDE à conclure un partenariat avec le SMTD.

N°	Objet de la délibération
DL 48-06-2017	<p align="center"><b>Projet photovoltaïque sur le centre d'enfouissement de Capvern</b></p> <p><i>Le centre d'enfouissement et de tri de Capvern est un site du SMTD sur lequel il n'y a plus de stocks de déchets. Le SMTD doit par contre gérer et surveiller les casiers pleins pendant une durée de 30 ans.</i></p> <p><i>Il serait donc intéressant pour cette structure de valoriser énergétiquement ce site, d'autant que les appels à projet de la CRE relatifs à la production d'électricité d'origine renouvelable privilégient ce type de site.</i></p> <p><i>La STMD a donné son accord de principe pour que le SDE puisse investir à ses côtés sur ce site, pour une centrale de production photovoltaïque au sol.</i></p> <p><i>Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité, autorise le Président à engager les études de faisabilité en partenariat avec le SMTD (budget de 60 000 euros) et à formaliser un partenariat de travail sur ce projet.</i></p>

M. Pelieu pose la question de l'évacuation de l'énergie. M. Rouch répond que le SMTD est actuellement en discussion avec le département du Gers pour une mutualisation du traitement des déchets.

**Le 7<sup>ème</sup> point concerne la création de 2 régies relatives à la production de chaleur et d'électricité photovoltaïque**

Il est nécessaire de prendre une décision de principe pour présenter ce projet au Comité Syndical du 15 décembre prochain.

**Le dossier suivant** présenté par M. Rouch porte sur le partenariat éventuel avec le Pays Toy, relatif à l'hydro-électricité. Les membres du bureau donnent leur accord et la 1<sup>ère</sup> réunion aura lieu la semaine suivante.

N°	Objet de la délibération
DL 49-06-2017	<p style="text-align: center;"><b>Lancement d'études et protocole d'accord avec le SIVOM d'Energie du Pays Toy pour la production d'énergie hydroélectrique</b></p> <p><i>Le Syndicat d'Energie du Pays Toy a développé une compétence d'exploitant d'unités de production hydroélectrique. Il exploite l'usine de l'Yse à Luz-Saint-Sauveur et développe un projet sur le gave de Castrède à Gèdre.</i></p> <p><i>Afin d'éviter des concurrences entre ce syndicat et le SDE65, et au contraire de bénéficier de compétences et de ressources complémentaires, il est proposé de travailler ensemble sur les projets hydroélectriques : réalisation des études de projets et des montages financiers et juridiques.</i></p> <p><i>Après en avoir délibéré, les membres du bureau autorisent le Président à engager les études de faisabilité dans la limite des sommes inscrites au budget et à finaliser un partenariat avec le SIVOM d'Energie du Pays Toy sur le développement de l'énergie hydroélectrique.</i></p>

**Questions diverses « 1 » :**

**La discussion continue par la présentation du projet « Sénégal ».**

Il s'agit d'alimenter l'école de Mbourokh par la pose de panneaux photovoltaïques. Le SDE65 s'associe aux SDE du Tarn et du Tarn et Garonne pour la réalisation de ce chantier. Codé Gueye, actuellement stagiaire au SDE, le suivrait en étant sur place en août. M. Pelieu adhère entièrement à cette démarche. M. Rouch complète en indiquant que le projet sera présenté plus en détail cet été avec un suivi sur 5 ans. Le Bureau donne son accord *et une délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 50-06-2017	<p style="text-align: center;"><b>Financement solidaire</b> <b>Participation du SDE65 à un projet d'énergie renouvelable au Sénégal avec l'association Electriciens Sans Frontières</b></p> <p><i>L'association Electriciens Sans Frontières, via son agence à Pau, a proposé au SDE65 de participer à l'électrification d'une école à MBourokh (Sénégal) via des panneaux solaires.</i></p> <p><i>Le SDE65 accueille actuellement en stage de licence ENR un étudiant sénégalais, Codé Gueye, qui pourra suivre personnellement le chantier en août et mener également des études de faisabilité sur un autre bâtiment (dispensaire).</i></p> <p><i>Après délibération, le bureau du SDE accepte à l'unanimité la proposition du Président de participer à hauteur de 1510€ à ce projet solidaire et autorise le Président à signer une convention de partenariat avec l'association Electriciens Sans Frontières</i></p>

**Questions diverses « 2 » :**

M. Rouch rappelle aux membres du bureau l'opération Montée du Géant qui a lieu le lendemain et présente également le budget qui y est consacré.

**Questions diverses « 3 » :**

Les dates des prochaines réunions sont communiquées au Bureau.

**PJ au présent compte-rendu :**

**PJ au présent compte-rendu :**

*Diaporama*

*DL 38-06-2017 Gouvernance du SDE65 suite au décès du Président François Fortassin*

*DL 39-06-2017 Etudes de diagnostics énergétiques de bâtiments communaux ou intercommunaux*

*DL 40-06-2017 Travaux de VRD au SDE*

*DL 41-06-2017 Marché de rénovation de l'éclairage public (programmes TEPCV)*

*DL 42-06-2017 Acquisition d'un véhicule électrique*

*DL 43-06-2017 Centrale photovoltaïque en toiture du hangar de l'altiport de Peyragudes*

*DL 44-06-2017 Pico-centrale hydroélectrique du Rioumajou à Saint-Lary : sélection des candidats*

*DL 45-06-2017 Programmation complémentaire – ER 2017*

*DL 46-06-2017 Signature de conventions avec les Territoires TEPCV pour la récupération des CEE*

*DL 47-06-2017 Etude de mise en lumière des Haras de la ville de Tarbes*

*DL 48-06-2017 Projet photovoltaïque sur le centre d'enfouissement de Capvern*

*DL 49-06-2017 Lancement d'études et protocole d'accord avec le SIVOM d'Energie du Pays Toy pour la production d'énergie hydroélectrique*

*DL 50-06-2017 Financement solidaire : participation du SDE65 à un projet d'énergie renouvelable au Sénégal avec l'association Electriciens Sans Frontières*

**Les membres du Bureau**

**Daniel FROSSARD**

**1<sup>er</sup> Vice-Président**